VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE
COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DU 25 AOÛT 2026 À 19 H

Compte rendu de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de *Règlement 2026-528 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, tenue à la salle du conseil, le 25 août 2026 à 19 h, présidé par M. Gilbert Therrien, maire, à laquelle sont présents :

M. Gilbert Therrien, maire
M. P-Martin Duval, conseiller
Mme Fanny Frenette, conseillère
M. Emrick Vienneau, conseiller
M. Alain Otto, conseiller
Mme Cyntia Gagné, conseillère
M. Sébastien Bazinet, conseiller

Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe
Mme Carine Lachapelle, directrice Urbanisme et environnement

Outre les personnes nommées ci-dessus, 6 personnes assistent à la présente assemblée publique de consultation.

1. Ouverture de l'assemblée publique et mot de bienvenue

L'assemblée publique de consultation est ouverte par le maire, M. Gilbert Therrien, lequel souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il est 19 h.

La présente assemblée est enregistrée et sera diffusée en différé sur le site Web de la Ville dès le lendemain.

En assistant ou en participant à la présente assemblée, vous acceptez la captation et la diffusion de votre image et de votre voix.

2. Présentation des participants

Le maire présente, à tour de rôle, les participants à la présente assemblée publique.

3. Présentation de l'ordre du jour

Le maire mentionne les grandes sections de l'ordre du jour de la présente assemblée.

4.1 Présentation et explication du projet de *Règlement 2026-528 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service urbanisme et environnement, présente à l'assistance le projet de Règlement 2026-528 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

4.2 Invitation aux personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de *Règlement 2026-528 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*

Les personnes et organismes intéressés sont invités à formuler leurs questions et à faire part de leurs commentaires ou objections quant au projet de Règlement 2026-528 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Il est 19 h 12.

Aucune question ni commentaire n'a été reçus par écrit avant la tenue de la consultation publique en présentiel, soit du 12 août au 25 août 2026 inclusivement.

Les questions/commentaires formulés lors de l'assemblée peuvent être résumés comme suit :

a) Combien de temps ça peut prendre pour compléter tout le procédure lorsqu'une demande PPCMOI est déposée?
b) Auriez-vous un exemple concret de projet qui pourrait bénéficier de ce règlement?
c) Y-a-t-il eu des demandes pour ce type de règlement?

d) Les frais exigé (1 500 $) sont-ils remboursables?
 a. Par exemple, si la demande est ultimement refusée ou si le requérant change d'idée en cours de route et retire sa demande?
e) Quel est le rôle « d'approbation » de la MRC?
f) Avons-nous des commentaires positifs qui provienne des municipalités avoisinantes qui disposent déjà de cet outil?

Aucun autre question ou commentaire n'est émis. Il est 19 h 27.

5. Procédures et échéanciers

Les procédures et échéanciers sont expliqués à l'assistance par Mme Carine Lachapelle :

- **Possibilité de transmettre des commentaires écrits jusqu'au 31 août 2026 à 16 h 30**
- **Adoption du règlement à la séance du 9 septembre 2026;**
- **Obtention du certificat de conformité par la MRCAL;**
- **Entrée en vigueur du règlement.**

6. Période de questions

M. Gilbert Therrien, maire, invite le public présent à poser des questions.

Aucune autre question n'est posée.

7. Levée de l'assemblée publique

L'assemblée publique de consultation est levée, il est 19 h 28.

8. Synthèse des commentaires écrits subséquents recueillis

Aucune question ni commentaire n'a été reçus par écrit après la tenue de la consultation publique en présentiel, soit du 25 au 31 août 2026 inclusivement.

Mme Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe